



DEMANDE DE SUBVENTION 2026

M./Mme Agissant en tant que représentant légal de l'association dénommée

Nom de l'association :

Type d'association (cocher la case correspondante)

Commémoration Association de Quartier Culture Maison de Quartier
Scolaire Sociale Sport Autres

La demande est présentée pour (cocher la case correspondante)

Première demande Renouvellement Demande exceptionnelle

Sollicite une subvention d'un montant de :€ (en chiffres)

.....€ (en lettres)

Documents obligatoires à fournir :

Contrat police assurance Bilan 2025 et Compte-rendu dernière A.G Relevé d'Identité Bancaire
Récépissé de déclaration en Sous-Préfecture Rapport d'activités Copie du relevé de comptes

Fait à Saint-Omer le/...../.....

Signature du Président ou du représentant légal

Cachet de l'association

Documents à rendre avant le 17 octobre 2025 à l'adresse :

directiondesfinances@ville-saint-omer.fr ou

Mairie de Saint-Omer - Service des Finances - 16 rue Saint-Sépulcre - 62500 SAINT-OMER

(Tout dossier rendu incomplet ne sera pas étudié)

Date du dépôt en Mairie :/...../..... (rempli par service municipaux)

Important : Les associations bénéficiant de subventions sont soumises à trois types d'obligations principales :

1-Contrôle de la commune

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité » (code général des collectivités territoriales article L 1611-4).

2-Nécessité de certification du bilan Il est impératif que l'association qui a bénéficié de la part de la commune d'une subvention supérieure à 76 224,50 € ou représentant plus de 50 % de son budget, établisse chaque année un bilan certifié conforme par le président de l'association et pour les subventions de plus de 76 224,51 € par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes (montants en vigueur à compter du 06.02.1992 – loi 92.125) ; la commune étant tenue d'annexer ce document à son budget (code général des collectivités territoriales article L 2312-1).

3-La nomination d'un commissaire aux comptes peut être obligatoire

Toute association ayant reçu de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention dont le montant atteint ou dépasse 152 449,02 € (décret n° 93-568) (montant en vigueur à compter du 29.01.1993 – Loi 93-122) est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi 66-537 du 24 juillet 1966 (loi n° 93-122 du 29 janvier 1993).

De plus, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 a complété plusieurs textes récents relatifs à l'organisation des relations entre les collectivités locales et les associations (loi n° 92-125 du 6 février 1992 et 93-122 du 29 janvier 1993). Elle impose un conventionnement au-delà d'un seuil de subvention et fixe les règles d'information du public. Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 est venu préciser les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention. En effet, l'article 1 du décret susmentionné stipule que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom complet de l'association (conformément au libellé utilisé dans les statuts) :

.....

Adresse du siège social à Saint-Omer :

N° de Siret : **Code APE** :

Date de parution au Journal Officiel :

Union, fédération ou réseau auquel est affilié votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

Membres du bureau :

Président(e) Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Trésorier(e) Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Secrétaire Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Situation juridique : Association Loi 1901 Oui Non Autre :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément ? Oui Non

Type d'agrément :

Attribué par : En date :

Moyens humains de l'association :

Personnel rémunéré Oui Non Nombre : Temps Complet : Temps partiel :

Nombre de bénévoles :

Nombre d'adhérents : Nombre de femmes : Nombre d'hommes : Nombre d'adultes :

Dont nombre audomarois : Nombre de femmes : Nombre d'hommes :

Niveau de pratique de l'équipe première du club : (pour les associations sportives)

.....

ETAT D'AVANCEMENT DU COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2025

CHARGES	MONTANT €	PRODUITS	MONTANT €
60 Achat		70 Participation	
Achats matières et fournitures		Prestations de services	
Coupes, trophées, récompenses		Vente de marchandises	
Buvette		Buvette	
Repas		Repas	
Autres fournitures (habillement...)		Entrées	
Fournitures administratives		Tombolas	
Fournitures fluides (eau, énergie...)		Divers	
Entretien, petit équipement		Locations	
61-62 Services extérieurs		Produits des activités annexes	
Assurance			
Cotisations affiliations			
Licences		74 Subventions	
Frais d'engagement		Etat	
Location		Conseil Régional	
Divers (autres)		Conseil Départemental	
Rémunération, intermédiaires...		CAPSO	
Déplacements, missions...		Ville de Saint-Omer	
Frais bancaires, postaux...		Autres :	
63 Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Sponsors	
Sacem		Recettes publicitaires	
		Autres recettes	
64 Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charge sociales			
Autres charges de personnel		75 Autres produits de gestion courante	
Primes		Cotisations, licences	
Frais d'arbitrage		Autres	
65 Autres charges de gestion courante		76 Produits financiers	
...		...	
66 Charges financières		77 Produits exceptionnels	
...		...	
67 Charges exceptionnelles		78 Reprise sur amortissements et provisions	
...			
68 Dotations aux amortissements		79 Transfert de charges	
...		...	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 Contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

-	RESULTAT ANNEE 2024	+
---	----------------------------	---

Cachet de l'association

Signature du Président ou représentant légal
Avec la mention « Certifié exact »

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2026

CHARGES	MONTANT €	PRODUITS	MONTANT €
60 Achat		70 Participation	
Achats matières et fournitures		Prestations de services	
Coupes, trophées, récompenses		Vente de marchandises	
Buvette		Buvette	
Repas		Repas	
Autres fournitures (habillement...)		Entrées	
Fournitures administratives		Tombolas	
Fournitures fluides (eau, énergie...)		Divers	
Entretien, petit équipement		Locations	
61-62 Services extérieurs		Produits des activités annexes	
Assurance			
Cotisations affiliations			
Licences		74 Subventions	
Frais d'engagement		Etat	
Location		Conseil Régional	
Divers (autres)		Conseil Départemental	
Rémunération, intermédiaires...		CAPSO	
Déplacements, missions...		Ville de Saint-Omer	
Frais bancaires, postaux...		Autres :	
63 Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Sponsors	
Sacem		Recettes publicitaires	
		Autres recettes	
64 Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charge sociales			
Autres charges de personnel		75 Autres produits de gestion courante	
Primes		Cotisations, licences	
Frais d'arbitrage		Autres	
65 Autres charges de gestion courante		76 Produits financiers	
...		...	
66 Charges financières		77 Produits exceptionnels	
...		...	
67 Charges exceptionnelles		78 Reprise sur amortissements et provisions	
...			
68 Dotations aux amortissements		79 Transfert de charges	
...		...	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 Contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

-	RESULTAT ANNEE 2026	+
---	----------------------------	---

Cachet de l'association

Signature du Président ou représentant légal
Avec la mention « Certifié exact »



Vos remarques sur le budget prévisionnel, utilisation de la subvention demandée...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Présentation du projet (si demande de subvention exceptionnelle) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'association,
- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- M'engage sans réserve à reverser le montant de la subvention à la collectivité me l'ayant octroyée dans l'éventualité où celle-ci ne serait pas utilisée conformément à l'objet déclaré dans la présente demande.

Cachet de l'association

Signature du Président ou représentant légal
Avec la mention « Certifié exact »

Documents à rendre avant le 17 octobre 2025 à
directiondesfinances@ville-saint-omer.fr ou
Mairie de Saint-Omer - Service des Finances - 16 rue Saint-Sépulcre - 62500 SAINT-OMER

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

